

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 029/2023**

*Séance du 5 juillet 2023*

**Date de la  
convocation : 30/06/23**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :  
30/06/2023**

**Présents** : BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

**Absents** : ANGLADE Christine, BERMES Marie-Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

**Secrétaire de séance** : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	10	

**Objet : Création d'emploi permanent / Avancement de grade**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose à l'Assemblée de créer, à compter du 5 juillet 2023, un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), à compter du 5 juillet 2023.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN.

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 081-218102259-20230705-DE_2023_029-DE

